

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2024

Le 25 mars 2024 à 20h00, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, DESSERTINE, DUMONT, FAGNI, LAPALUD, MANGUELIN et PESTELLE

Mmes AJOUX, CHAMBAUD, DESSERTINE, MICHAUD, MOISSONNIER et ROGNARD

Excusés : Pierre MILLET

Secrétaire de séance : Joël FAGNI

Pierre MILLET a donné son pouvoir à Stéphane LAPALUD

En préambule :

Le Maire rend hommage à Viviane DELACROIX, bénévole de la bibliothèque municipale, récemment décédée. Il donne lecture de quelques mots rédigés par les bénévoles et retraçant son implication au sein de la bibliothèque, et demande à l'assemblée de respecter un moment de recueillement.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05/02/2024

Mr GRANDJEAN fait part des remarques envoyées par mail par I. MICHAUD. L'ensemble de ces remarques seront reprises dans le procès-verbal du 05/02/2024. Ainsi, complété le procès-verbal du 05/02/2024 est adopté à l'unanimité.

2) Budget d'assainissement

➤ **Approbation du compte de gestion 2023**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le compte de gestion est dressé par le receveur de la collectivité en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public. Il constitue l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par le Maire et il doit être approuvé préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix)

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2023 qui n'appelle ni observation ni réserve,
- **AUTORISE** le Maire à viser et certifier conforme ledit compte de gestion

➤ **Vote du Compte Administratif 2023**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2023 du budget Assainissement :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 66 499,62€ et les recettes à 324208,54 €. compte tenu du report positif de l'exercice N-1 de 177 109,13 €.

Vue d'ensemble de la section de Fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	38 000,00	26 183,55
66	Charges financières	16 400,00	1 357,11
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 748,96
022	Dépenses imprévues	4 000,00	-
O23	Virement à la section Investissement	191 760,13	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	37 288,00	37 210,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		289 448,13	66 499,62

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2023	CA 2023
70	Produits des services du domaine et ventes	99 000,00	129 619,75
74	Dotations, subventions de participations	4 000,00	4 066,44
77	Produits exceptionnels		4 074,22
042	Opération d'ordre de transfert entre section	9 339,00	9 339,00
	Résultat antérieur	177 109,13	177 109,13
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		289 448,13	324 208,54

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 41 195,23 € et les recettes à 449 256,70 compte tenu du report positif de l'exercice N-1 de 412 046,70 €.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépense d'investissement	BP 2023	CA 2023
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	1 920,00
23	Immobilisations en cours	569 755,83	-
	Total des opérations	10 000,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	32 000,00	29 936,23
020	Dépenses imprévues	10 000,00	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 339,00	9 339,00
TOTAL DES DÉPENSES d'INVESTISSEMENT		641 094,83	41 195,23
Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2023	CA 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	191 760,13	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	37 288,00	37 210,00
	Report résultat positif N-1	412 046,70	412 046,70
TOTAL DES RECETTES d'INVESTISSEMENT		641 094,83	449 256,70

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- Un excédent, en section de fonctionnement de 257 708,92 €
- Un excédent, en section d'investissement de 408 061,47 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote)

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget Assainissement ci-dessus détaillé

➤ Affectation des résultats 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2023 pour le budget d'assainissement :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS ANNEE Précédente	412 046,70	177 109,13
Affectation à déduire		
RECETTES Année courante - 2023	37 210,00	147 099,41
DEPENSES Année courante - 2023	41 195,23	66 499,62
RESULTAT Net de l'exercice 2023	- 3 985,23	80 599,79
RESULTAT CUMULE 2023	408 061,47	257 708,92

RAR RECETTES	-	-
RAR DEPENSES	-	-
RESULTATS CORRIGES 2023	408 061,47	257 708,92
Affectation au c/1068/2024		
Résultats à porter au budget 2024	408 061,47	257 708,92

à porter à la ligne 001 à porter à la ligne 002

Le Maire propose d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2023 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002, pour un montant de 257 708,92 €
- L'excédent d'investissement est affecté en recettes d'investissement, au compte 001, pour un montant de 408 061,47 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **AUTORISE le Maire** à affecter le résultat du compte administratif 2023 comme préciser ci-dessus.

➤ Vote du budget assainissement 2024

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2024 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses

chapitre	Libellé	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	26 183,55	51 000,00
66	Charges financières	13 57,11	13 919,76
67	Charges exceptionnelles	1 748,96	3 000,00
023	Virement à la section d'inv.	-	230 879,16
042	Opérations d'ordre	37 210,00	37 210,00
Total des Dépenses de Fonctionnement		66 499,62	336 008,92

Recettes

Chap.	Libellé	CA 2023	BP 2024
70	Prestations de services	129 619,75	74 800,00
74	Subvention d'exploitation	4 066,44	3 500,00
77	Produits exceptionnels	4 074,22	-
	042 Opération d'ordre	9339,00	-
	002- excédent antérieur reporté	177 109,13	257 708,92
Total des Recettes de Fonctionnement		324 208,54	336 008,92

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 336 008,92 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses

	Libellé	CA2023	BP 2024
21	Installations techniques matériel et outil indus	1 920,00	10 000,00
23	Immobilisations en cours (travaux hors opération)	-	326 150,63
Op. 14	Travaux réseaux voirie	-	300 000,00
Op.16	Branchement de réseaux		10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	29 936,23	30 000,00
040	opérations d'ordre -	9 339,00	

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	41 195,23	676 150,63
--	------------------	-------------------

Recettes

Libellé		CA2023	BP 2024
O21	Virement de la section fonctionnement		230 879,16
040	Opérations d'ordre entre sections	37 210,00	37 210,00
001	Report résultat N-1 (positif)	412 046,70	408 061,47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		449 256,70	676 150,63

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 676 150.63 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget Assainissement

3) Budget principal

➤ **Approbation du compte de gestion 2023**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le compte de gestion est dressé par le receveur de la collectivité en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public. Il constitue l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par le Maire et il doit être approuvé préalablement au Compte Administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix Pour)

- **APPROUVE** le compte de gestion
- **AUTORISE** le Maire à viser et certifier conforme ledit compte de gestion

➤ **Compte Administratif 2023**

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 625 636,54 € et les recettes à 1 769 112,53 €. compte tenu du report positif de l'exercice N-1 de 866 544,67 €.

Vue d'ensemble de la section de Fonctionnement :

Dépenses

chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	310 900,00	181 636,50
012	Charges de personnel	308 300,00	307 921,08
014	Atténuations de produits	1 500,00	148,00
65	Autres charges de gestion courante	151 554,11	119 549,26
66	Charges financières	15 000,00	14 534,70
67	Charges exceptionnelles	1 200,00	129,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	-
023	Virement à la section d'inv.	871 563,56	
042	Opérations d'ordre	2 169,00	1 718,00
Total des Dépenses de Fonctionnement		1 672 186,67	625 636,54

Recettes

Chap.	Libellé	BP 2023	CA 2023
70	Produits des services	2 240,00	4 685,78
73	Impôts et taxes	425 392,00	447 101,00
74	Dotations, subventions et participations	258 000,00	313 646,81
75	Autres produits de gestion courante	100 010,00	113 247,04
77	Produits exceptionnels	20 000,00	23 887,23

	Excédent antérieur	866 544,67	866 544,67
Total des Recettes de Fonctionnement		1 672 186,67	1 769 112,53

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 1 144 380,93 € compte tenu du solde d'exécution à reporter de l'exercice N-1 de 619 959,16€ et les recettes à 1 115 722,40 €

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2023	CA 2023
	Report solde execution investissemen t	619 959,16	619 959,16
21	Immobilisations corporelles		352,00
23	Immobilisations en cours	421 351,56	
Op.27	Tennis	80 000,00	77 308,80
Op.83	Ecole	20 000,00	-
Op. 85	Voirie communale	90 000,00	80 799,48
Op.87	Bâtiments communaux	30 000,00	-
Op.88	Achat matériel et mobilier	11 000,00	8 566,36
Op.90	Service incendie	7 000,00	4 344,00
Op.92	Logements locatifs	10 000,00	-
Op.93	Rénovation salle des fêtes	23 644,00	11 711,76
Op.94	Réhabilitation bâtiment sinistré	252 439,00	137 881,49
Op.96	Cheminement Rte de la Mitaine	199 722,00	141 798,92
Op.99	Football	10 000,00	6 409,20
Op.100	PLU	15 000,00	2 535,00
Op.101	Hanger Chagneux	10 000,00	-
Op.102	Etude cheminement rte Châtillon/Laiterie/Beaumont	20 000,00	-
Op.103	Eglise	10 000,00	-
10	Dotations, fonds et réserves	1 381,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	46 500,00	44 099,36
020	Dépenses imprévues	30 000,00	-
41	Dépenses d'ordre d'investissement	8 616,00	8 615,40
Total des Dépenses d'investissement		1 916 612,72	1 144 380,93

Recettes

chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023
13	Subventions d'investissement	80 000,00	178 908,97
204	Subvention d'équipement versé		1 776,57
10	Dotations, fonds et réserves	853 764,16	162 261,30
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	1 678,00
021	Virement de la section de fonctionnement	871 563,56	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 169,00	762 482,16
041	Opérations patrimoniales	8 616,00	8 615,40
Total des recettes d'investissement		1 817 612,72	1 115 722,40

Les restes à réaliser au 31 décembre 2023 s'élèvent à 50 394,00 € en dépenses :

- Op. 93 Rénovation de la salle des fêtes : 4 800,00 €
- Op.94 Réhabilitation du bâtiment sinistré : 8 952,00 €
- Op.96 Cheminement doux Rte de la Mitaine : 29 864,00 €
- Op.101 Hangar Chagneux : 6 778,00 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- Un excédent, en section de fonctionnement de 1 143 475,99 €
- Un déficit, en section d'investissement de 28 658,53 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote)

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du Budget Principal ci-dessus détaillé

➤ **Affectation des résultats 2023**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2023 pour le budget Principal :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS ANNEE Précédente	-619 959,16	866 544,67
RECETTES Année courante	1 115 722,40	902 567,86
DEPENSES Année courante	524 421,77	625 636,54
RESULTAT Net de l'exercice	591 300,63	276 931,32
RESULTAT CUMULE	-28 658,53	1 143 475,99
RAR RECETTES	0	0
RAR DEPENSES	50 394,00	0,00
RESULTATS CORRIGES 2023	-79 052,53	1 143 475,99
Affectation au c/1068/2024 <i>Obligatoire : 79 052,53 €</i> <i>Complémentaire en réserve : 75 697,46 €</i>	154 749,99	
Résultats à porter au budget 2024	-28 658,53	988 726,00
	à porter à la ligne 001	à porter à la ligne 002

Le Maire propose d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2023 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement est affecté :
 - En recettes d'investissement, au compte 1068, pour un montant total de 154 749,99€ : 79 052,53 € en affectation obligatoire et 75 697,46 € en affectation complémentaire de réserve,
 - En recettes de fonctionnement, au compte 002, pour un montant de 988 726,00 €
- Le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement, au compte 001, pour un montant de 28 658,53 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **AUTORISE le Maire** à affecter le résultat du compte administratif 2023 du budget principal comme préciser ci-dessus.

➤ **Votes subventions associations**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'année 2023 a été difficile pour l'association Pôle Enfance de Marlieux : premiers impayés, l'inflation des matières premières avec le respect de la loi EGALIM qui engendrent une augmentation des coûts alimentaires de +13%, le coût salarial avec la revalorisation des points d'indice sur les postes d'animatrices entraînant une augmentation de +12% de la masse salariale. Même si l'association a décidé une hausse des tarifs dès septembre 2023 cela ne permet pas d'équilibrer le budget 2024.

Dans ce contexte et afin de soutenir cette structure qui assure la restauration scolaire et le périscolaire et joue un rôle majeur au sein de la commune, le Maire propose d'attribuer une subvention de 36 000,00 € pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **ACCORDE** une subvention de 36 000,00 € à Pôle Enfance de Marlieux
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la participation des communes de Saint-Germain-sur-Renon et La-Chapelle-du-Chatelard au prorata du nombre d'enfants inscrits à Pôle Enfance tel que défini par la convention de groupement de communes avec Pôle Enfance, soit :
 - Pour la commune de Saint-Germain-sur-Renon : 4 000,00 € (13 enfants)
 - Pour la commune de La-Chapelle-du-Chatelard : 5 052,68 € (24 enfants)

Concernant la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-pompiers pour financer leur assurance, un vote est proposé pour une subvention de 500€ à l'Amicale des Sapeurs-pompiers : Abstention : 6 / Pour : 6 / Contre : 3

Un vote est alors proposé pour une subvention de 250 € : Abstention : 3 / Pour : 6 / Contre : 6

Aucun de ces votes ne permettant de statuer, le conseil municipal décide de le reporter au prochain conseil municipal le temps d'affiner la destination de cette subvention.

➤ **Vote des taxes communales**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que l'état de notification de la Direction Générale des Finances Publiques « n°1259 », indiquant les bases prévisionnelles de fiscalité pour l'année 2024, a été transmis le 14 mars 2024, comme indiqué ci-dessous :

Fiscalité locale	Taux d'imposition communal 2023	Base d'imposition prévisionnelles 2024	Produits attendus à taux constants
Taxe foncière bâtie	28,15%	924 400,00	260 218,60
Taxe foncière non bâtie	43,86%	100 700,00	44 167,02
Taxe d'habitation	12,55%	103 100,00	12 939,05

Compte tenu de l'augmentation de 3,9% des bases fiscales décidée par l'Etat en 2024, et après application du coefficient correcteur le produit prévisionnelles de la fiscalité locale s'élèverait à 397 493,67 €. Le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales au même niveau.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **APPROUVE** les taux de fiscalité locales 2024 comme suit :
 - TFB = 28,15 % - TFNB = 43,86 % - TH = 12,55 %

➤ **Vote du budget principal 2024**

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses

chapitre	Libellé	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	181 636,50	265 000,00
012	Charges de personnel	307 921,08	356 700,00
014	Atténuations de produits	148,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	119 549,26	139 190,86
66	Charges financières	14 534,70	13 500,00

67	Charges exceptionnelles	129,00	1 200,00
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à la section d'inv.		999 959,14
042	Opérations d'ordre	1 718,00	1 263,43
Total des Dépenses de Fonctionnement		625 636,54	1 777 813,43

Recettes

Chap.	Libellé	CA 2023	BP 2024
64	Atténuation de charges (Gras savoye)		1263,43
70	Produits des services	4 685,78	240,00
73	Impôts et taxes	447 101,00	416 364,00
74	Dotations, subventions et participations	313 646,81	271 220,00
75	Autres produits de gestion courante	113 247,04	100 000,00
	002- excédent antérieur reporté	866 544,67	988 726,00
Total des Recettes de Fonctionnement		1 769 112,53	1 777 813,43

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 777 813,43 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chap.	Libellé	CA 2023	RAR	BP 2024
21	Immobilisations corporelles	352,00		15 000,00
Op.28	Modernisation éclairage public			235 000,00
Op.27	Tennis	77 308,80		-
Op.83	Ecole	-		30 263,43
Op. 85	Voirie communale	80 799,48		30 000,00
Op.87	Bâtiments communaux	-		120 000,00
Op.88	Achat matériel et mobilier	8 566,36		46 000,00
Op.90	Service incendie	4 344,00		50 000,00
Op.92	Logements locatifs	-		10 000,00
Op.93	Rénovation salle des fêtes	11 711,76	4 800,00	17 000,00
Op.94	Réhabilitation bâtiment sinistré	137 881,49	8 952,00	-
Op.96	Cheminement Rte de la Mitaine	141 798,92	29 864,00	-
Op.97	Aménagement de la place			20 000,00
Op.99	Football	6 409,20		-
Op.100	PLU	2 535,00		21 000,00
Op.101	Hangar Chagneux	-	6 778,00	63 500,00
Op.102	Etude cheminement rte Châtilion/Laiterie/Beaumont	-		445 000,00
Op.103	Eglise	-		10 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 099,36		45 506,60
41	Dépenses d'ordre d'investissement	8 615,40		70 521,06
001	Solde d'exécution reporté	619 959,16		28 658,53
Total des Dépenses d'Investissement		1 144 380,93	50 394,00	1 307 943,62 (RAR compris)

Recettes

Chap.	Libellé	CA 2023	BP 2024
13	Subventions d'investissement	178 908,97	70 000,00
204	Subvention d'équipement versé	1 776,57	-
10	Dotations, fonds et réserves (dont affectation résultat)	162 261,30	166 149,99
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 678,00	50,00
021	Virement de la section de fonctionnement		999 959,14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	762 482,16	1 263,43
041	Opérations patrimoniales	8 615,40	70 521,06
TOTAL des recettes d'investissement		1 115 722,40	1 307 943,62

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 307 943,62 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour, 1 voix contre) APPROUVE le budget primitif 2024 du Budget Principal

4) Renouvellement de la convention La Poste / Agence Communale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention de partenariat actuelle entre La Poste et la commune de Marlieux pour la gestion de l'Agence Communale est arrivée à son terme.

Afin de maintenir ce service au sein de la commune, il convient de renouveler cette convention dont le projet est annexé à cette délibération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention LPAC

5) Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Le Maire rappelle que, selon les rythmes officiels, la semaine scolaire s'étend sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

L'école de Marlieux bénéficie d'une dérogation pour une organisation du temps scolaires sur 8 demi-journées par semaine. Cette dérogation arrive à échéance et doit être renouvelée pour 3 ans (période 2024/2027). A noter que le conseil d'école du 08/03/2024 s'est déjà prononcé en faveur du maintien de cette dérogation.

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'organisation du temps scolaire de l'école de Marlieux sur 8 demi-journées : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h45-11h45 / 13h30-16h30

6) Renouvellement des membres du CCAS

Le Maire rappelle que le CCAS de Marlieux est composé de :

- 1 président
- 5 membres élus au conseil municipal
- 5 membres extérieurs

Suite à son décès, il convient de remplacer Colette DECHAIX au sein du CCAS.

Dominique D'ALMEIDA explique que, à l'origine, Eliane ROGNARD faisait partie du CCAS en tant que membre extérieur. Cette dernière ayant intégré le conseil municipal depuis, elle est devenue membre du CCAS en tant qu'élue. Il reste donc une place à pourvoir pour un membre extérieur.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a proposé à Monsieur Gérard DESPLANCHE de rejoindre le CCAS et que ce dernier a accepté.

Le conseil municipal n'émettant pas de réserves quant à ces modifications, la nouvelle composition du CCAS de Marlieux est la suivante :

Membres élus au conseil municipal	Membres extérieurs
Valérie CHAMBAUD Isabelle MICHAUD Christine MOISSONNIER Francis PESTELLE Eliane ROGNARD	Gérard DESPLANCHE Jean DRUGUET Paul MICHAUD Valérie MULTON Bernard VIALLON

7) Nomination membres des commissions + MARPA

► Commissions

Le Maire rappelle que Colette DECHAIX faisait partie de plusieurs commissions et qu'il convient de la remplacer au sein de celles-ci.

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour de la composition des commissions concernées comme suit :

Commission	Présidence	Membres
Cimetière	<i>Mireille AJOUX</i>	Francis DUMONT, Stéphane LAPALUD et <i>André DESSERTINE</i>
Fleurissement	<i>Eliane ROGNARD</i>	Chantal DESSERTINE, Isabelle MICHAUD, Francis PESTELLE et Christine MOISSONNIER
Cadre de vie	Jean-Paul GRANDJEAN	Francis PESTELLE, Christine MOISSONNIER, <i>André DESSERTINE</i> et Michel ALBERTI

► MARPA

De la même manière, le Maire rappelle que Colette DECHAIX faisait partie du Conseil d'Administration de la MARPA Le Renon. Il demande à l'ensemble du conseil s'il y a des personnes volontaires pour lui succéder. Plusieurs élues se portent volontaire :

- Mireille AJOUX
- Chantal DESSERTINE
- Isabelle MICHAUD
- Christine MOISSONNIER

Le Maire informe le conseil que ces quatre « candidatures » seront proposées au Conseil d'Administration de la MARPA.

8) Tarifs 2025 pour la salle des fêtes

Le Maire rappelle que, lors du conseil du 06/11/2023, il avait été décidé de reporter le vote des tarifs 2025 pour la location de la salle des fêtes, le temps de comparer les tarifs proposés dans les communes aux alentours.

Le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs votés pour 2024 et propose une comparaison avec ceux pratiqués par la commune de Saint-Paul-de-Varax, qui dispose d'une salle de taille et capacité similaire.

TARIFS SALLE DES FÊTES 2024

TARIFS	
SALLE ENTIÈRE	2024
Associations communales	330 €
Associations extérieures	720 €
Habitants week-end	430 €
Particuliers Ain week-end	760 €
Particuliers extérieur Ain week-end	910 €
SALLE MOYENNE (côté cuisine)	
Associations communales	280 €
Associations extérieures	550 €
Habitants week-end	330 €
Particuliers extérieur week-end	670 €
PETITE SALLE (côté scène)	
Associations communales	190 €
Associations extérieures	320 €
Habitants week-end	220 €
Particuliers extérieur week-end	350 €

Saint-Paul-de-Varax

Salle de 280 m² / 200 pers assises

Habitant commune : 390 €

Personnes extérieurs : 1 000 €

Association commune : 150 €/manifestation

Associations extérieures : 300 € (hiver) / 250 € (été)

Après discussion avec les adjoints en amont du conseil municipal, le Maire estime que les tarifs actuels sont corrects et qu'il n'est pas nécessaire de les modifier pour l'année 2025. Il demande l'avis du conseil municipal.

Isabelle MICHAUD souhaite revenir sur un « couac » survenu récemment lors de la location de la salle des fêtes pour l'assemblée générale d'une entreprise. L'entreprise souhaitait occuper la salle dès le début d'après-midi mais celle-ci était occupée par l'école avec un intervenant extérieur. Il y a donc eu un chevauchement de quelques heures entre l'occupation de l'école (rangement des installations de l'intervenant) et celle de l'entreprise, qui n'a pas bénéficié de tout le temps escompté pour s'installer. Isabelle MICHAUD s'interroge sur le tarif appliqué (association extérieure, pour 720 €) qui correspond à une location sur le week-end : Peut-être faudrait-il prévoir un tarif spécifique aux assemblées générales ? Même si elle ne l'a pas demandé, une remise aurait peut-être pu être accordée à l'entreprise ?

Dominique D'ALMEIDA précise que l'entreprise avait été prévenue en amont de ce problème de chevauchement. Elle reconnaît qu'il peut y avoir des difficultés de communication entre les différents interlocuteurs quant à la réservation de la salle des fêtes (demandes de l'école ou des associations reçues par mail, réservation des particuliers auprès de Monique LEPOMBY, ...). Un planning informatisé va être testé et mis en place en interne pour éviter que ce genre de problèmes ne se reproduise. Au niveau des réservations pour les assemblées générales, Monique demandera à l'avenir plus de précisions sur les horaires souhaités pour l'installation.

Chantal DESSERTINE précise que, suite aux problèmes de chauffage rencontrés cet hiver, un logiciel va être installé par l'entreprise ETT (qui gère la maintenance de la pompe à chaleur) pour pouvoir mieux programmer le chauffage de la salle des fêtes. Pendant la période hivernale, il faudra donc demander encore plus de précisions sur les horaires souhaitées pour pouvoir régler le chauffage en conséquence.

La tarification, pour les associations extérieures, d'une assemblée générale au même montant qu'une réservation d'un week-end est soulevé, mais vu le peu de demande cela ne nécessite pas de modification.

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les tarifs de l'année 2024 pour les locations de l'année 2025.

9) Comptes-rendus réunions

► **AG du SIEA (F. PESTELLE)** : La dernière AG portait sur le vote des différents budgets 2024. Concernant les travaux pour l'installation de la fibre, un planning va être remis.

► **Commission fleurissement (E. ROGNARD) :**

- Un devis de 935,33 euros a été validé auprès des Serres du Baderand, à Saint-Didier-sur-Formans
- Les emplacements des massifs resteront les mêmes que les années précédentes
- Les agents ont privilégié des variétés moins gourmandes en eau, tons rouges/jaunes
- La livraison/plantation est prévue pour mi-mai

Il est rappelé que la commune s'est hissée à la 1^{ère} place de sa catégorie au concours départemental de fleurissement. La remise des prix aura lieu à Viriat, le samedi 6 avril 2024. Le Maire sera présent pour représenter la commune aux côtés de Laurent MOUSSY, agent technique.

► **Communauté de Communes (C. DESSERTINE) :**

- Nouvelle vice-présidente déléguée à la mobilité/modes doux : Mme BAS DESFARGES
- Présentation de la Mission Locale Jeunes
- Plusieurs marchés publics
 - o Crèche de Châtillon (plus de 200 dossiers reçus)
 - o Achat de 11 voitures électriques et 1 camion plateau (pour le personnel de la CCD)
 - o DSP pour l'exploitation du camping de Villars
 - o Création d'une supra-régie (plateforme internet permettant aux usagers de régler un certain nombre de prestations : cantines, ...)

► **SIVOS (JP. GRANDJEAN) :** Le Maire rappelle que le SIVOS est officiellement dissous, et remplacé par une convention entre les communes de Marlieux, La-Chapelle-du-Châtelard et Saint-Germain-sur-Renon. Le résultat des comptes 2023 du SIVOS sera intégré dans le budget 2024 de la commune de Marlieux.

10) Questions diverses

► **STEP :** Le Maire informe le conseil municipal qu'un contentieux est en cours, concernant la réparation d'une grosse canalisation en entrée de station, mal réparée par l'entreprise FONTENAT.

► **Pollution :** Le Maire rappelle que, suite à la pollution survenue dans la rivière « Le Renon » en août 2022, la commune a versé à la FDAAPPMA¹, la somme de 1748,96 € à titre de réparation civile. Il informe que la commune était également redevable d'une amende pénale de 1 500,00 € mais que, suite à deux rencontres du Maire avec le substitut du procureur, cette seconde amende a été annulée.

► **Éclairage public :** Une étude est en cours avec le SIEA et RSE, pour passer l'éclairage public de la commune en LED. Les éclairages de la commune ont été recensés, photographiés et répartis en zones, pour servir de base à cette étude. A noter que les subventions attribuées ont baissé entre 2023 et 2024, mais que les travaux peuvent passer en investissement.

► **Buvette :** Michel ALBERTI fait part de « débordements » survenus récemment. Un rappel a été fait aux associations demandant fréquemment des autorisations d'ouverture de débit temporaire, et notamment en ce qui concerne les alcools autorisés.

► **Micros :** le maire propose de tester l'utilisation de micros au cours des conseils municipaux pour une meilleure écoute de chacun. La mairie va se renseigner sur le coût.

► **Fossé chemin des Bieux :**

Pascal MANGUELIN présente les devis reçus pour réaliser le curage des fossés du chemin des Bieux :

- Chapeland Terrassement : 1 788 € TTC
- Chagneux Environnement : 2 124 € TTC

Il propose de retenir le devis le mieux-disant à savoir celui de Chapeland Terrassement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

- **ACCEPTÉ** le devis de Chapeland Terrassement pour un montant de 1 788 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et à engager les travaux correspondants

¹ Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

11) Informations

- ▶ Inauguration de la Croix située Route de Beaumont (SOS Calvaires) : samedi 1^{er} juin 2024
- ▶ Spectacle Sons et Lumières (Saint-Jean-Bosco) : samedi 22 juin 2024
- ▶ Commission de contrôle des listes électorales : mardi 14 mai 2024 à 10h00

La séance est levée à 22h30.

Prochain conseil municipal : lundi 29 avril à 20h00

Commission électorale : mardi 14 mai à 10h

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal lors de la séance du conseil municipal du 21 mai 2024 :

Le Maire
Jean-Paul GRANDJEAN



Secrétaire de séance
Joël FAGNI

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Joël Fagni, is written over a faint, dotted-line signature line.